



Réunion THD

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2021

### PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un, le 25 mars à dix heures et quinze minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole - 97490 Sainte-Clotilde, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent PAYET,

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

##### **Membres titulaires :**

Vincent PAYET, Dominique FOURNEL, Alain ABADIE

##### **Membres suppléants avec voix délibérative :**

##### **Membres suppléants sans voix délibérative :**

##### **Représentant de la Paierie Régionale**

##### **Représentant du Président de Région :**

Jean-Pierre POTHIER (Directeur de la Direction de l'Innovation et du Développement Numérique)

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

##### **Membres titulaires:**

Olivier RIVIÈRE

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres titulaires présents : 3

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

Seconde séance – Absence de quorum constaté lors de la séance précédente

L'ordre du jour, envoyé avec la convocation est le suivant :

- 
1. Approbation du PV de la précédente séance du Conseil d'Administration,
  2. Lancement d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi du réseau Gazelle,
  3. Approbation des avenants n°1 au marché d'Exploitation-Maintenance du réseau régional de communications électroniques à haut débit Gazelle – Lot 1 « Partie active du réseau » et Lot2 « Partie passive du réseau »
  4. Lancement d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi du marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance d'une infrastructure de communications électroniques à Très Haut Débit (FttH) sur la Région Réunion.
  5. Approbation de l'avenant n°3 au marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance d'une infrastructure de communications électroniques à Très Haut Débit (FttH) sur la Région Réunion. Cet avenant vise à exclure les frais d'accès aux services relatifs au contrat d'accès aux infrastructures d'Orange.
  6. Approbation de l'avenant n°4 au marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance d'une infrastructure de communications électroniques à Très Haut Débit (FttH) sur la Région Réunion. Cet avenant vise à modifier le BPU et les conditions de paiement des travaux des cirques.
- 

La Réunion THD est représentée par la Directeur – Denis FABREGUE

Avec l'appui du Responsable Administratif et Financier – Robin KEERPAL

Le secrétaire de séance désigné est : Dominique FOURNEL

## **OUVERTURE DE SÉANCE**

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Vincent PAYET ouvre la seconde séance du Conseil d'Administration N°18 à 10h15.

Suite à l'absence de quorum constaté lors de la séance du 18 mars 2021, le Président déclare que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité des votants.

### **1. Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente.**

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration n°18 est validé et signé par le Président.

Le Procès-Verbal de la première séance n°18 du Conseil d'Administration constatant l'absence de quorum est validé et signé par le Président.

### **2. Lancement d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi du réseau Gazelle**

Le *Rapport\_2021-CA18-01 « AMO suivi Gazelle »* est présenté par Monsieur Sébastien MAS.

Il est demandé au CA :

- D'autoriser le lancement de la consultation concernant le marché d'Assistance à Maitrise d'ouvrage pour le suivi du réseau régional de communications électroniques à haut débit Gazelle
- De compléter de d'envoyer l'avis de marché au niveau national et européen.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la Délibération N°2021-CA18-01.

### **3. Approbation des avenants n°1 au marché d'Exploitation-Maintenance du réseau régional de communications électroniques à haut débit Gazelle – Lot 1 « Partie active du réseau » et Lot2 « Partie passive du réseau »**

Le rapport *Rapport\_2021-CA18-02 « Avenant 1 au marché Gazelle »* est présenté par Monsieur Sébastien MAS.

Il est demandé au CA d'approuver l'avenant n°1 au marché d'Exploitation-Maintenance du réseau régional de communications électroniques à haut débit Gazelle, pour les lots :

- Lot 1 « Partie active du réseau »
- Lot 2 « Partie passive du réseau »

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la Délibération N°2021-CA18-02.

### **4. Lancement d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi du marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance d'une infrastructure de communications électroniques à Très Haut Débit (FttH) sur la Région Réunion**

Le rapport *Rapport\_2021-CA18-03 « AMO suivi CREM THD »* est présenté par Monsieur Denis FABREGUE.

Les administrateurs s'interrogent sur le montant estimatif de la prestation.

M. Denis FABREGUE explique le contenu de la prestation et indique que cette prestation est équivalente à une mission de maîtrise d'œuvre et représente 3 à 4 % des coûts d'investissement, ce qui est un ratio standard dans les projets de ce type.

Les administrateurs s'interrogent sur le bien-fondé de cette AMO alors que l'équipe REUNION THD a pu assurer seule le suivi du prestataire jusqu'à présent.

M. Denis FABREGUE explique les difficultés rencontrées pour faire la totalité contrôles essentiels avec une équipe restreinte (vérification de certains éléments de chantier non effectués, contrôle DOE non faits...) et signale que le volume de travaux a fortement augmenté.

Par ailleurs, M. Denis FABREGUE indique que ce marché aurait dû être lancé en même temps que le marché CREM. Mais que les ressources limitées ont conduit la Direction à privilégier le lancement du marché et la mise en place de tout l'environnement nécessaire à sa bonne exécution.

Il est demandé au CA :

- D'autoriser le lancement de la consultation concernant le marché d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché de Conception/Réalisation/Exploitation/Maintenance (CREM) du réseau FTTH Régional.
- De compléter de d'envoyer l'avis de marché au niveau national et européen.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la Délibération N°2021-CA18-03.

**5. Approbation de l'avenant n°3 au marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance d'une infrastructure de communications électroniques à Très Haut Débit (FttH) sur la Région Réunion. Cet avenant vise à exclure les frais d'accès aux services relatifs au contrat d'accès aux infrastructures d'Orange.**

Le rapport *Rapport\_2021-CA18-04 « Avenant 3 au marché CREM THD »* est présenté par Monsieur Denis FABREGUE.

Cet avenant vise à exclure les frais d'accès aux services relatifs au contrat d'accès aux infrastructures d'Orange. Il a pour effet de diminuer le montant du marché de 167 036,00€ HT, sans modification du coût de l'opération pour le maître d'ouvrage qui supporte directement ces frais d'accès dans un contrat passé directement avec le gestionnaire des infrastructures.

Il n'a pas d'effet sur le calendrier.

Il est demandé au CA d'approuver l'avenant n°3 au marché de Conception/Réalisation/Exploitation/Maintenance d'une infrastructure de communications électroniques à Très Haut Débit (FttH) sur la Région Réunion.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la Délibération N°2021-CA18-04.

**6. Approbation de l'avenant n°4 au marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance d'une infrastructure de communications électroniques à Très Haut Débit (FttH) sur la Région Réunion. Cet avenant vise à modifier le BPU et les conditions de paiement des travaux des cirques.**

Le rapport *Rapport\_2021-CA18-05 « Avenant 4 au marché CREM THD »* est présenté par Monsieur Denis FABREGUE.

Cet avenant vise à modifier le bordereau des prix unitaires et les conditions de paiement des travaux des cirques.

Cet avenant est sans incidence financière et n'a pas d'incidence sur le calendrier.

Un point de cet avenant interroge les membres du CA : réalisation d'une prestation d'identification des propriétaires des parcelles.

En effet, Monsieur Denis FABREGUE indique que le déploiement sur la commune des Aviron a été compliqué par le manque d'informations sur les propriétaires de la voirie. Les prestataires ont effectué les demandes d'autorisation de travaux à la Mairie des Aviron et lors des travaux, il s'est avéré que les accotements de la voirie communale sont régulièrement sous propriétés privées. Afin d'éviter toute erreur d'identification du propriétaire dans le conventionnement qui fera l'objet d'une déclaration au service de la publicité foncière, il convient de rajouter au marché des prestations d'identification des propriétaires.

Les administrateurs trouvent cette situation anormale et demandent qu'un courrier soit transmis au Maire des Aviron pour que ce dernier fasse le nécessaire pour la maîtrise du foncier le long des voiries communales.

Il est demandé au CA d'approuver l'avenant n°4 au marché de Conception/Réalisation/Exploitation/Maintenance d'une infrastructure de communications électroniques à Très Haut Débit (FttH) sur la Région Réunion.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la Délibération N°2021-CA18-05.

## **7. Questions Diverses**

Pas de questions ni remarques.

## **FERMETURE DE SÉANCE**

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Vincent PAYET ferme la séance du Conseil d'Administration N°18 à 12h30.

**Le Secrétaire**

**Le Président**



